



— TERRE D'AVENIRS —

Le Président du Département

Évry-Courcouronnes, le 16 octobre 2019

Madame, Monsieur,

Soucieux de la qualité de service rendu aux Essonnais, le Département a souhaité mettre en œuvre un dispositif de **téléassistance modernisé s'adaptant aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap et aux personnes fragilisées à leur domicile**, permettant ainsi de vivre chez soi en toute sérénité.

L'Assemblée départementale a décidé la prise en charge financière totale par le Département de la prestation de la téléassistance et du détecteur de mouvement ou surveillance de vie pour les personnes seules, rendant ces prestations gratuites pour les bénéficiaires, afin que tous les Essonnais qui le souhaitent puissent vivre à domicile dans des conditions sécurisantes. **La gratuité est effective depuis le 1er octobre 2019 pour tous les abonnés**, quelle que soit la date de substitution des matériels ; et dès la signature du contrat de téléassistance pour les nouveaux abonnés.

Le Département propose, en plus des prestations de base gratuites, toute une gamme d'options :

- des détecteurs connectés permettant de sécuriser le domicile comme un détecteur de monoxyde de carbone, détecteur de gaz,
- un téléphone téléassistance mobile avec géolocalisation vous permettant d'être sécurisé à l'extérieur lors de vos déplacements,
- mais aussi des solutions très innovantes et faciles d'utilisation comme une tablette de téléassistance avec visio, des lunettes de vue intégrant une fonction de détection de chute, un chemin de balises lumineuses s'activant par détection de mouvement pour les déplacements nocturnes aux toilettes, une montre connectée géolocalisée pour l'extérieur du domicile.

Dans le même esprit, **le Département prend en charge le coût d'une conciergerie** qui, **24h sur 24, 7 jours sur 7**, vous mettra en lien avec des professionnels d'assistance et dépannage du quotidien, dans le respect des garanties d'éthique en étant labellisés et en ayant souscrit à une charte déontologique. Ce service sera complété par la mise en place d'un réseau social de proximité destiné à lutter contre l'isolement des personnes fragiles, en mettant en relation des acteurs locaux : commerces de proximité, habitants, associations de quartiers, CCAS, CLIC, MDS et volontaires ou aidants.

Le courrier doit être adressé
à Monsieur le Président
du Conseil départemental

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex

Tél. : 01 60 91 91 91
Fax : 01 60 91 91 77

essonne.fr

Ce service a été attribué par le Département à la société Vitaris.

Sa mise en œuvre s'accompagnera du remplacement du dispositif installé à votre domicile par un nouvel appareil de dernière génération incluant un détecteur d'inactivité. Votre commune ou votre CCAS seront informés en amont de la date de passage du technicien à votre domicile.

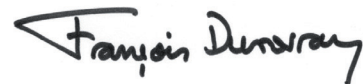
Il n'est pas nécessaire d'appeler Vitaris qui vous contactera directement pour prendre un rendez-vous.

Le jour du rendez-vous, un technicien, muni d'une carte professionnelle Vitaris, se présentera à votre domicile et opérera au remplacement de votre dispositif. **Cette opération est entièrement gratuite** et ne génère donc aucun frais de votre part.

A cette occasion, il sera actualisé avec vous, lorsque nécessaire, les informations de votre dossier, et notamment de vos proches, aidants, intervenants à contacter en cas de besoin.

Le Département espère ainsi que ce dispositif vous apportera une entière satisfaction pour votre sécurité à domicile. Les services de la Direction de l'autonomie se tiennent à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations dans le cadre de ce changement de prestataire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.



François Durovray
Président du Département de l'Essonne